

**SOMMAIRE DES RÉSERVES CONCERNANT DES DISPOSITIONS DE BIENS EN IMMOBILISATION**

NOM AU COMPLET (en majuscules)	NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE
--------------------------------	----------------------------

PARTIE 1 — DISPOSITIONS DE BIENS EN IMMOBILISATIONS EFFECTUÉES APRÈS 1984**A. DISPOSITIONS DE BIENS AGRICOLES ADMISSIBLES EFFECTUÉES APRÈS 1984**

Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1989 concernant des dispositions de biens agricoles admissibles effectuées en 1985 en faveur de votre enfant. **370**

Moins : Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1990 concernant des dispositions de biens agricoles admissibles effectuées en 1985 en faveur de votre enfant. **372**

Total partiel 373

Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1989 concernant des dispositions de biens agricoles admissibles effectuées après 1985. **374**

Moins : Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1990 concernant des dispositions de biens agricoles admissibles effectuées après 1985. **376**

Total partiel 377

B. DISPOSITIONS D' ACTIONS ADMISSIBLES DE PETITE ENTREPRISE EFFECTUÉES APRÈS LE 17 JUIN 1987

Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1989 concernant des dispositions d'actions admissibles de petite entreprise effectuées après le 17 juin 1987. **378**

Moins : Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1990 concernant des dispositions d'actions admissibles de petite entreprise effectuées après le 17 juin 1987. **380**

Total partiel 381

C. DISPOSITIONS D'AUTRES BIENS EFFECTUÉES APRÈS 1984

Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1989 concernant des dispositions d'actions du capital-actions d'une corporation exploitant une petite entreprise effectuées en 1985 en faveur de votre enfant. **382**

Moins : Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1990 concernant des dispositions d'actions du capital-actions d'une corporation exploitant une petite entreprise effectuées en 1985 en faveur de votre enfant. **384**

Total partiel 385

Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1989 concernant des dispositions d'autres biens effectuées après 1985, à l'exception des dispositions de biens visées par les sections A ou B ci-dessus. **386**

Moins : Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1990 concernant des dispositions d'autres biens effectuées après 1985, à l'exception des dispositions de biens visées par les sections A ou B ci-dessus. **388**

Total partiel 389

Total des réserves concernant des dispositions de biens en immobilisation effectuées après 1984 (total des lignes 373, 377, 381, 385 et 389 ci-dessus) 390

PARTIE 2 — DISPOSITIONS DE BIENS EN IMMOBILISATIONS EFFECTUÉES AVANT 1985

Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1989 concernant des dispositions effectuées avant 1985. **392**

Moins : Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1990 concernant des dispositions effectuées avant 1985. **394**

Total partiel 395

MONTANT TOTAL DES RÉSERVES À INCLURE DANS LE TOTAL DES GAINS (OU PERTES) EN CAPITAL POUR 1990 (Total des lignes 390 et 395 — Si le résultat est négatif, le mettre entre parenthèses). Transcrire le montant à la ligne 538 de l'annexe 3. 396